

Charte du service des petites annonces du CRIJPA

Présentation du service

Le service des petites annonces de l'association Centre Régional Information Jeunesse Provence Alpes (CRIJPA) est un service gratuit mettant en relation des propriétaires et/ou des employeurs proposant des annonces et des demandeurs: public jeune (étudiants, jeunes travailleurs) fréquentant le CRIJPA. Les offres reçues par le CRIJPA peuvent être de deux types : des offres d'emplois ou des offres de location.

Nature des offres

Les offres d'emplois concernent plusieurs secteurs et sont réparties en plusieurs catégories : agriculture ; animation ; commerce / vente ; contrats d'apprentissage, de professionnalisation ; contrats aidés (CAE, CIVIS...) ; cours et leçons ; divers ; emplois à l'étranger ; hôtellerie / restauration ; moniteurs sportifs ; service aux personnes (garde d'enfants, d'adultes, jeune fille au pair...) ; bénévolat / volontariat ; stages ; service volontaire européen.

Les offres de locations concernent des chambres, studios, T1 et plus (meublés ou non) situés hors ou dans Marseille. Les offres de colocation ne seront acceptées que pour les appartements ayant un nombre de pièces vitales (T2 minimum).

Publication d'une annonce

La demande de publication d'une annonce doit être adressée par courrier électronique au CRIJ (annonces@crijpa.com), par fax (04 91 47 74 89) ou doit être déposée sur place. Les bordereaux à remplir peuvent être téléchargés sur Internet (www.crijpa.com / rubrique petites annonces).

Les annonces doivent comporter obligatoirement la description du poste ou du logement, le loyer, le salaire et le nom des propriétaires ou employeurs.

Affichage des annonces

Les offres sont affichées dans les locaux du CRIJPA et éditées sur son site Internet www.crijpa.com

Mise à jour des annonces

Les particuliers ou employeurs déposant une offre sont tenus d'informer le CRIJPA de toute modification concernant la validité de cette offre. A défaut, les annonces sont retirées au bout de 15 jours pour les locations et trois semaines pour les emplois. Pour annuler ou pour prolonger une annonce, il faut prévenir le CRIJPA par téléphone (04 91 24 33 50), fax (04 91 47 74 89) ou mail (annonces@crijpa.com), en se munissant de préférence de la référence de l'annonce.

Responsabilité

Le CRIJPA se réserve le droit de publication d'une annonce.

Il s'autorise à ne pas publier les annonces incomplètes, possédant un caractère discriminatoire, non conformes aux règles du travail ou aux lois sur le logement ou avec la charte déontologique et les missions du CRIJPA.

Le CRIJPA n'étant pas une agence, il rappelle que ce service entièrement gratuit sert à faciliter la mise en relation entre particuliers. Aucun contrôle (visite des lieux, enquête sur l'employeur...) ne pouvant être fait, le CRIJPA, malgré sa vigilance, ne pourra être tenu responsable d'une offre frauduleuse et sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de problème éventuel consécutif à cette mise en relation.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données nominatives. Afin d'exercer ce droit, vous pouvez vous adresser au service informatique du CRIJ Provence Alpes par courrier, téléphone ou courriel.

Le CRIJPA, décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement de son site Internet et de tout problème lié à sa maintenance.